

10. RENOUELEMENT CONVENTION ADHESION SERVICE
COMMUN RLV EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVES DANS
LES ECOLES

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq

PRESENT(E)S : 19

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Amandine MENUZZO, Jean-Luc MERCERON, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

Mireille AUGHEARD REPRESENTEE PAR Matthieu PERONA
Jean-Claude CAZALS REPRESENTE PAR Françoise TISSANDIER
Genevieve NICOLAS REPRESENTEE PAR Sylvette CARTIER
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Marc REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY
David GUASLARD

Secrétaire de séance : Eric DUEZ

Dans une démarche partagée de continuité et de développement de services, Riom Limagne et Volcans a mis en place 2 services communs :

Education Physique dans les écoles
Education Musicale dans les écoles

Ce dispositif offre les opportunités suivantes :

Permettre à chaque commune qui le souhaite de bénéficier d'interventions sportives et/ou musicales, avec des professionnels
Bénéficier d'animations, d'évènements et de programmes, et optimiser les relations entre les écoles du territoire par le biais de rencontres, concerts...

Profiter, en sport, d'un matériel professionnel adapté et d'activités diversifiées : escrime, cirque, base-ball, tir à l'arc, dans, sensibilisation au handisport... et d'éducateurs diplômés

Disposer, en musique, d'instruments de grande qualité et pouvoir s'y initier avec des professeurs certifiés

La décharge de la gestion du service et des agents par RLV, sans contraintes RH

Considérant que ce service sera constitué à minima des agents présents au sein de Riom Limagne et Volcans.

Considérant les termes de la convention, annexée à la présente délibération, définissant les conditions de constitution et de fonctionnement du service commun qui prévoit :

Les modalités d'adhésion
Les modalités de fonctionnement
Les modalités financières

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A L'UNANIMITE

- De renouveler l'adhésion de la commune, à compter du 1er septembre 2025, au service commun Education physique
- D'adhérer, à compter du 1er septembre 2025, au service commun Education physique
- D'approuver les termes de la convention de ce service commun, annexée à la présente délibération
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 15 septembre 2025

Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

ERIC DUEZ